

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 22/03/2024

\*Date d'Affichage : 22/03/2024

\*Conseillers en exercice : **23**

\*PRÉSENTS : **16**

\*VOTANTS : **20**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint  
Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,  
Madame DANQUAH Muriel pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,  
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,  
Monsieur Olivier SCARSETTO, pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,  
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur David DUMEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N°16 :TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LA FETE DU VILLAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, de la commission des Finances du 21/03/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Maire adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs comme il suit :

**Restauration ambulante (Food truck) :**

- Sur toute la période de l'évènement : 180 € sans énergie
- Sur toute la période de l'évènement : 210 € avec énergie.

**Emplacement à titre provisoire (stand) :**

Stand 3 mètres

Tarif : 400€

Barnum 3 x 3 mètres

Stand 6 mètres

Tarif : 700€

Barnum 3 x 6 mètres

Stand 9 mètres

Tarif : 1000 euros

Barnum 3 x 9 mètres

2 chaises

1 table

4 chaises

2 tables

6 chaises

3 tables

Prix de location pour 1 table/ 6 chaises = 60 euros pour les 3 jours

Pour les associations Margencéennes et les associations subventionnées par le CCAS : gratuité.


**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 29/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa notification



Le Maire  
  
Maire de Margency  
